

Emissions de gaz à effet de serre et de polluants en France : Aperçu des deux premiers trimestres de l'année 2024 avec le baromètre du Citepa

Contexte

En complément de ses estimations annuelles, le Citepa met à jour, tous les trois mois, son baromètre des émissions mensuelles et propose une lecture de la tendance annuelle sur les 12 derniers mois.

La mise à jour du baromètre publié ce 26 septembre inclut de nouvelles estimations sur le 2^e trimestre 2024 et permet ainsi d'avoir une estimation de bilan de la première moitié de l'année 2024.

En 2023, les émissions de GES avaient baissé de 5,8% par rapport à 2022, avec une réduction de tous les grands secteurs émetteurs. Cette dynamique, multifactorielle, doit se poursuivre pour maintenir une trajectoire de décarbonation compatible avec les objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone. La trajectoire de réduction pour atteindre la nouvelle cible provisoire de 270 Mt CO₂e en 2030 hors puits de carbone (présentée en 2023 en amont de la future SNBC3) implique une réduction nécessaire de 4.7%/an (soit -16 Mt CO₂e /an en moyenne) entre 2022 et 2030.

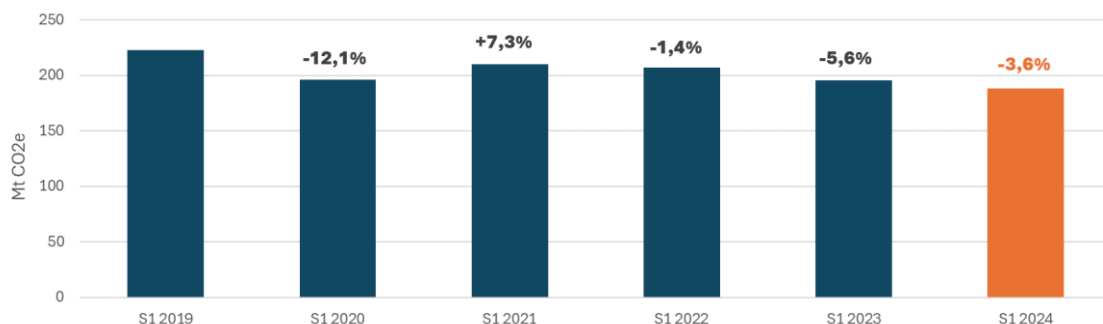
En bref

La première moitié de l'année 2024 est en baisse de 3,6% par rapport à cette même période en 2023, hors puits de carbone. En regardant dans le détail, la baisse est plus forte au premier trimestre (-4,9%) qu'au deuxième (-2,1%). Comme au premier trimestre, le secteur de l'énergie en tête, mais aussi de l'industrie et des transports, expliquent la baisse du 2^e trimestre. En revanche le secteur des bâtiments connaît une baisse beaucoup moins forte au 2^e trimestre qu'au premier.

Bilan intermédiaire de 2024 sur la 1^{ère} moitié de l'année : la baisse des émissions se poursuit

D'après le baromètre du Citepa, les émissions de gaz à effet de serre ont continué de baisser au deuxième trimestre 2024, comme au premier trimestre. Au total, sur l'ensemble des six premiers mois de l'année 2024, la baisse des émissions de GES par rapport aux six premiers mois de 2023 est de -3,6% hors puits de carbone. Pour comparaison, entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023, la baisse était de -5,6%. La tendance sur 12 mois glissants est de -4,8% (année mobile).

Le niveau d'émissions de ce premier semestre 2024 est le plus bas atteint sur ces dernières années, dans la continuité de la réduction observée après 2021, en dessous du niveau de 2020.



Comparaison des émissions de GES en Mt CO₂e (hors puits de carbone)
au premier semestre de chaque année

A quels secteurs attribuer cette baisse ?

Au premier trimestre 2024, tous les grands secteurs participaient à la réduction des émissions de GES, avec en tête la production d'énergie (-1,9 Mt), les bâtiments (-1,5 Mt) mais aussi l'industrie (-1 Mt) et les transports (-0,9 Mt). Pour le 2^e trimestre, la situation est différente : si le secteur de la production d'énergie est toujours le premier secteur contribuant à la baisse des émissions (-1 Mt), arrivent, avec une réduction plus faible qu'au premier trimestre, les transports et l'industrie (-0,4 Mt CO₂e chacun). Pour les bâtiments, le niveau de réduction est beaucoup plus faible qu'au premier trimestre (-0,1 Mt).

Un rythme moins élevé au deuxième trimestre qu'au premier

Les émissions de gaz à effet de serre ont continué de baisser au deuxième trimestre 2024, de -2,1% par rapport au deuxième trimestre 2023 (hors puits de carbone), soit un niveau moins élevé que la baisse

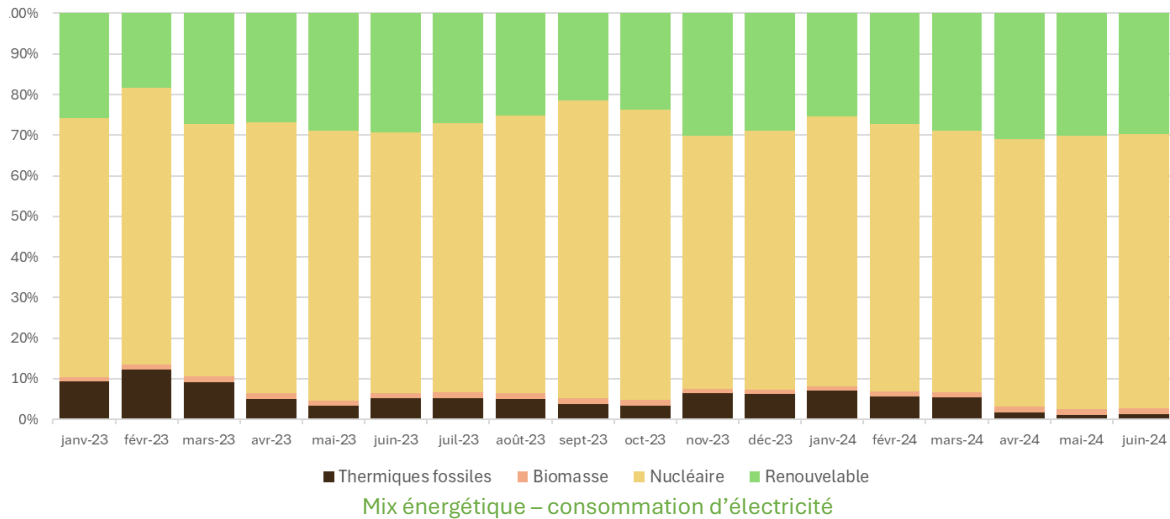
observée au 1^{er} trimestre 2024 (- 4,9% par rapport au 1^{er} trimestre 2023). A noter que le 1^{er} trimestre a plus de poids dans les émissions annuelles que le 2^e, du fait d'émissions du chauffage plus élevée.

Une baisse du rythme de réduction différenciée selon les secteurs

Tous les secteurs ont un rythme de réduction des émissions plus faible au 2^e trimestre qu'au 1^{er}, mais dans des proportions différentes. Pour le secteur de l'énergie, le niveau de réduction relative au 2^e trimestre 2024 par rapport au 2^e trimestre 2023, - 14%, reste proche de celui observé au 1^{er} trimestre 2024 versus 1^{er} trimestre 2023 (- 16%). Pour les transports, après une réduction de 3% au 1^{er} trimestre 2024 versus 1^{er} trimestre 2023, on observe une réduction de - 1,2 % au 2^e trimestre 2024 versus 2^e trimestre 2023. La différence est encore plus marquée pour les bâtiments, passant de - 6,8% au premier trimestre à - 0,7% au deuxième trimestre.

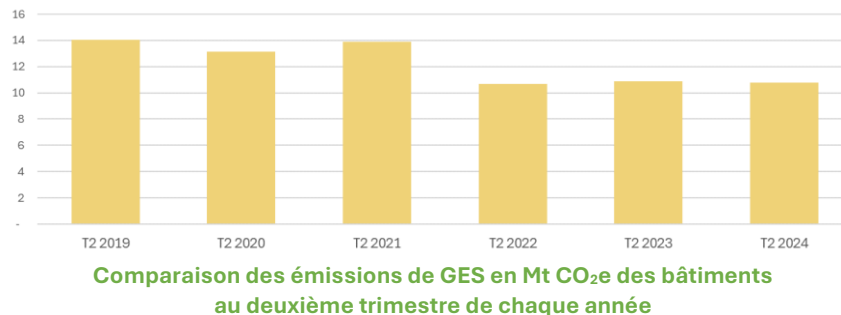
Poursuite de la décarbonation de la production d'électricité

Comme pour le premier trimestre, la réduction des émissions observée au 2^e trimestre 2024 est d'abord due au secteur de la production d'énergie. En plus de la hausse de production de renouvelables et nucléaire, le recours aux combustibles fossiles a atteint un niveau très bas au 2^e trimestre (1,4%, principalement au gaz), avec un arrêt de la production des centrales au charbon.



Une plus faible réduction des émissions des bâtiments

Le rythme de réduction observé au 2^e trimestre 2024 (par rapport au 2^e trimestre 2023) est beaucoup plus faible (-0,7%) qu'au premier trimestre (-6,8%). Il faut cependant noter que les niveaux d'émissions du secteur des bâtiments aux deuxièmes trimestres des années 2024, 2023 et 2022 (11 Mt CO₂e en moyenne) est plus bas que le niveau de ces mêmes trimestres pour les années 2019, 2020 et 2021 (14 Mt CO₂e en moyenne).

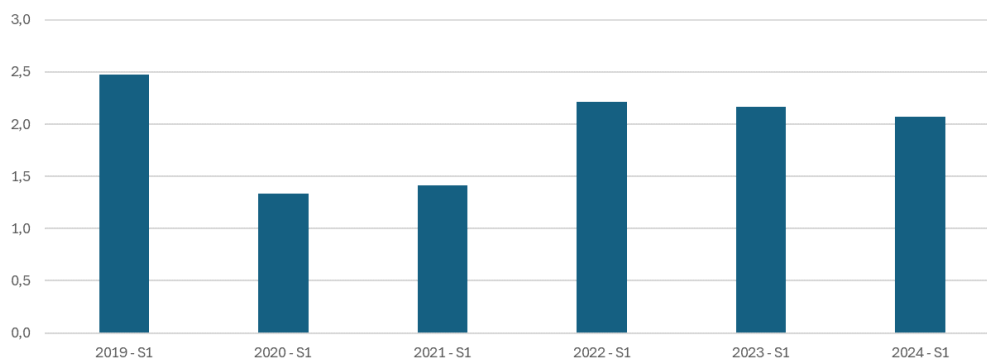


Transport routier

Les transports représentent la 2^e baisse en millions de tonnes au 2^e trimestre avec -0,4 Mt CO₂e (-1,2%), après l'industrie de l'énergie. Le transport routier explique l'essentiel de cette baisse qui reste moins forte qu'au 1^{er} trimestre (-3%). D'après ces premières estimations basées sur des données de ventes de carburants, la baisse des émissions est plus marquée pour les véhicules Diesel.

Aérien

Les émissions du transport aérien domestique sont aussi en baisse entre le 1^e semestre 2024 et le 1^e semestre 2023. Si l'on compare les émissions des premiers semestres de chaque année depuis 2019, on constate qu'après un effet rebond post-Covid au 1^{er} semestre 2022, sans atteindre le niveau de 2019, les émissions connaissent une réduction de plus en plus forte (-2,1% pour S1 2023, -4,3% pour S1 2024)



Industrie manufacturière

Ce secteur avait connu une baisse de 5% au premier trimestre 2024, par rapport au premier trimestre 2023. Au 2^e trimestre, ce rythme de réduction s'est ralenti avec -2,6%. Au total, sur la 1^e moitié de l'année, ce secteur connaît une baisse de 4%, avec -1,3 Mt CO₂e. D'après les indicateurs de production utilisés pour cette estimation, le sous-secteur des minéraux non-métalliques, matériaux de construction (ciment, verre...) participe le plus à cette baisse avec -0,6 Mt CO₂e.

Agriculture

Seule une partie des évolutions des émissions du secteur agricole sont estimées dans le baromètre. La quasi-stagnation des émissions (-0,1%) au premier semestre reste un aperçu partiel. L'analyse des données consolidées sur l'année entière permettra de préciser cette estimation.

Qu'est-ce que le baromètre des émissions mensuelles du Citepa ?

En complément de l'inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, qui fournit chaque année N le bilan des émissions de l'année N-2, et en complément des émissions annuelles pré-estimées pour l'année N-1, le Citepa propose des estimations mensuelles des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans l'année en cours. En cohérence avec les émissions annuelles, le baromètre permet de suivre l'évolution des émissions au fil des mois de l'année en cours, et de comparer les émissions mois à mois avec l'année précédente. Les chiffres de GES présentés dans ce communiqué sont relatifs à la France périmètre UE (Métropole et territoires d'Outre-mer inclus dans l'UE).

Il s'agit d'une estimation provisoire des émissions. L'évolution de certains sous-secteurs n'est pas estimée (une partie des émissions de l'agriculture, des déchets ainsi que le puits de carbone). Les prochains résultats de l'inventaire annuel du Citepa, dont la publication est prévue au courant du second trimestre 2025, permettront d'affiner ces résultats en base annuelle. A noter de plus, que les deux prochaines éditions du baromètre, proposant respectivement une estimation des trois trimestres 2024 puis de l'année 2024 complète, sont prévues pour fin décembre 2024 puis fin mars 2025.

Pour en savoir plus : <https://www.citepa.org/fr/barometre/>

NB : cette note fait un focus sur l'évolution mensuelle des GES totaux en CO₂e, le détail par substance et pour chaque polluant atmosphérique est donné dans les fichiers du baromètre mensuel.